

**Expositions Tissu/Papier : échanges d'impression**

Un thème, cinq sites autour de deux savoir-faire régionaux – voir p. 16

# Éditorial

Il y a un an, l'ABES fêtait ses dix ans. Une année est passée et la vitalité de l'Agence mais surtout du réseau Sudoc n'a pas failli. Les pages qui suivent le démontrent : ouverture d'un service supplémentaire au sein du portail documentaire pour faciliter l'accès des chercheurs aux revues électroniques auxquelles leurs établissements sont abonnés, le point sur le projet des thèses électroniques et plus particulièrement sur l'outil de "workflow" STAR que l'ABES prépare pour faciliter le signalement, la recherche, la diffusion et l'archivage des dites thèses.

Et bien sûr, le déploiement des nouveaux établissements dans le catalogue Sudoc continue ; après la douzaine d'établissements déployés en juin 2005 montrant l'ouverture du catalogue Sudoc vers la recherche (déploiement entre autres de l'INRIA et de l'INIST), une nouvelle vague se prépare avec des grandes écoles comme HEC dont le témoignage peut être lu dans ce numéro. L'ENS de la rue d'Ulm fera aussi partie de la prochaine vague ce qui terminera l'intégration de toutes les écoles normales supérieures, et d'autres dont nous parlerons dans les numéros qui suivront. La carte documentaire du catalogue Sudoc présentée plus loin montre que celui-ci est un outil indispensable pour la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Sabine Barral  
Directrice de l'ABES

# Nouveau circuit pour les thèses électroniques

**L**es bibliothèques des établissements de soutenance ont depuis toujours la mission de cataloguer, de rendre consultables et de conserver les thèses préparées au sein de ces derniers. Les évolutions technologiques et en particulier la production sous forme nativement numérique des travaux présentés en vue du doctorat ont évidemment bouleversé les schémas traditionnels et rendu pour une large part obsolètes les prescriptions de l'arrêté du 25 septembre 1985 relatif au dépôt, au signalement et à la reproduction des thèses. Dans la perspective de la publication d'un nouvel arrêté en cours de préparation, les circulaires du 21 septembre 2000 et du 29 mars 2005 ont défini de nouvelles orientations. Après avoir rappelé l'importance de la thèse dans la communication scientifique et la responsabilité qu'a chaque établissement de favoriser, dans le respect du droit de la propriété intellectuelle, une diffusion électronique rapide et visible de ces travaux, la circulaire du 25 mars dernier préconise un dispositif suffisamment souple pour être applicable aux 11 000 thèses soutenues chaque année tout en imposant le respect de règles peu nombreuses et simples, garantes d'une cohérence minimale.


Le nouveau circuit est présenté dans le **schéma ci-contre**. Il prévoit notamment que :

- il appartient à l'établissement habilité à délivrer le doctorat de définir la (les) feuille(s) de style et les formats de production et de diffusion de ses thèses ;
- toutefois, en vue de l'archivage, l'établissement doit fournir ses thèses dans les formats Pdf ou XML ;
- chaque thèse doit être liée à ses métadonnées descriptives et de gestion, structurées en XML selon le schéma TEF ;
- l'ABES mettra en oeuvre en 2005 une application légère assurant :
  - **l'enregistrement du dépôt**,
  - **la collecte et l'extraction des métadonnées**, pour le signalement, l'indexation et l'archivage,
  - **l'attribution d'un identifiant** permanent.

## Sommaire

- 2 Nouveau circuit pour les thèses électroniques
- 4 STAR, carrefour des thèses électroniques françaises
- 6 L'APE, un outil au service des responsables de la documentation électronique, intégré dans le portail Sudoc
- 7 Au service de la recherche l'Institut de l'information scientifique et technique du CNRS
- 9 La bibliothèque du Groupe HEC
- 10 Dauphine, l'ESSEC, l'INED et les autres : HEC, l'EBSLG, l'INSEE et l'INSEAD
- 12 Le réseau en 2005
- 14 Agenda

## Cessation de fonctions et nomination

 **BO du 22.9.2005** « Directeur de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur [...] »

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 94-921 du 24-10-1994, not. art. 10 ; D. n° 92-26 du 9-1-1992 ; A. du 15-1-2004 ; lettre de démission de Mme Barral du 20-4-2005

Article 1 - Il est mis fin, à sa demande et à compter du 31 décembre 2005, aux fonctions de Mme Sabine Barral, directrice de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur.

Article 2 - M. Raymond Bérard, conservateur général des bibliothèques, est nommé directeur de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2006.

Article 3 - Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au B.O. Fait à Paris, le 4 août 2005 »

Paris, le 29 mars 2005

**Direction  
de l'enseignement  
supérieur**

**Service  
des établissements**

**Sous-direction  
des bibliothèques et  
de la documentation**

Le Ministre de l'éducation nationale, de  
l'enseignement supérieur et de la recherche

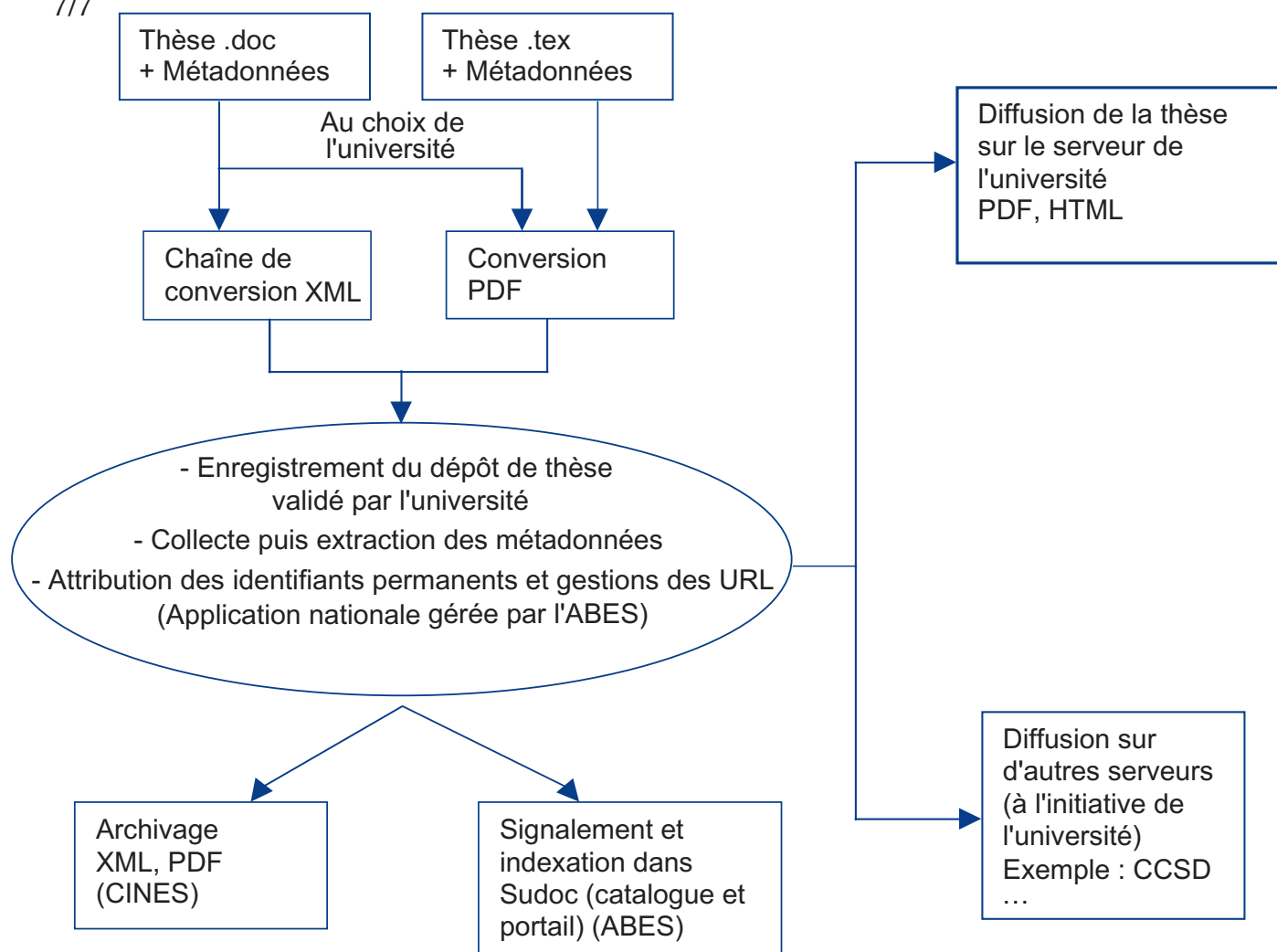
à

Mesdames et Messieurs les présidents  
d'université et chefs d'un établissement habilité  
à délivrer le doctorat

**Objet :** Dépôt, signalement, diffusion et archivage des thèses sous forme  
électronique.

### Schéma du circuit des thèses électroniques

7/7



Ci-dessus, le schéma du circuit des thèses électroniques à la page 7 de la circulaire du 29 mars 2005, qui a pour objet le « dépôt, signalement, diffusion et archivage des thèses sous forme électronique. »

Cf. Direction de l'enseignement supérieur - Service des établissements  
Sous-direction des bibliothèques et de la documentation  
SDBD [www.sup.adc.education.fr/bib/](http://www.sup.adc.education.fr/bib/)